



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 1723

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le dossier des relations économiques avec Chypre. En effet, depuis les regrettables événements de 1974 et la guerre civile libanaise, cet Etat de la Méditerranée orientale a vu son économie se développer d'une façon fulgurante. Cela lui permet aujourd'hui de bénéficier d'un niveau de vie semblable à celui que l'on trouve en Europe communautaire. Or le marché intérieur de Chypre et sa position stratégique vis-à-vis du Moyen-Orient, de l'Afrique orientale et des pays d'Asie mineure ne seraient que peu exploités par les entreprises françaises en vue d'étendre l'implantation commerciale et financière de notre pays dans ces régions. Elle lui demande donc de lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de renforcer la présence commerciale française à Chypre et les flux économiques avec ce futur membre de l'Union européenne.

Texte de la réponse

Nos exportations vers Chypre se sont élevées en 2001 à 245 millions d'euros, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2000, et nos importations en provenance de ce pays ont atteint 11 millions d'euros (- 22 % par rapport à 2000), permettant ainsi la poursuite de l'augmentation de l'excédent commercial de la France, constatée depuis 1997, et qui a atteint 234 millions d'euros. Cette tendance s'est accélérée au cours des 8 premiers mois de 2002, qui ont vu nos exportations augmenter de 7,3 % en glissement annuel, tandis que les importations en provenance de Chypre diminuaient de 3,2 %. En termes d'excédent, Chypre occupe le 32e rang dans le classement des pays partenaires avec lesquels la balance commerciale est excédentaire au profit de la France, devant le Cameroun ou le Maroc. Notre part de marché continue de progresser, passant de moins de 4 % en 1996 à près de 8 % en 2001. La France conforte ainsi sa place de 4e fournisseur de Chypre derrière les Etats-Unis, l'Italie, et la Grèce, mais devant la Grande-Bretagne et l'Allemagne. En revanche, les investissements français à Chypre sont encore essentiellement « offshore ». En raison de son emplacement à l'extrémité du bassin oriental de la Méditerranée, de ses spécificités (insularité, hellénisme, niveau de vie élevé avec un PIB par habitant de 18 500 euros, processus d'adhésion à l'UE en voie d'achèvement), Chypre se prête difficilement à une approche régionale en termes économiques et commerciaux. Cependant, comme le souligne l'auteur de la question, Chypre, une fois membre de l'Union européenne, espère être en mesure de consolider dans un contexte nouveau son rôle traditionnel de trait d'union entre l'Europe occidentale et le Proche-Orient. De leur côté, les dirigeants politiques de la rive orientale de la Méditerranée, à l'exception de la Turquie, ne peuvent que se réjouir d'avoir les frontières de l'Europe à quelques encablures de leurs côtes. Ces potentialités seraient bien entendu encore accrues si un règlement de la question chypriote intervenait avant l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, prévue pour 2004. Aussi, de manière volontariste, la mission économique de Nicosie a entamé un rapprochement avec les missions économiques d'Athènes et de Beyrouth en vue d'intéresser aux opportunités du marché chypriote les entreprises françaises présentes en Grèce et au Liban. Dans cet objectif, une association d'affaires franco-chypriote a été créée en février 2002 et rassemble plus de 80 adhérents. Il s'agit de la première association de ce type à Chypre impliquant un Etat membre de l'Union européenne. Le conseil d'administration, dont les agents d'encadrement de la mission économique sont membres de droit, s'est

fixé pour objectif de mettre au point un programme d'action sur une base annuelle. Des liens prometteurs ont été établis avec la communauté d'affaires française en Grèce à la faveur d'une mission exploratoire à Chypre, organisée par la mission économique d'Athènes en liaison avec la section des conseillers du commerce extérieur en Grèce. Une visite en retour a été menée début septembre 2002 à l'occasion de la Foire de Thessalonique. A cette occasion, de nombreux contacts ont été noués avec des dirigeants de sociétés françaises établis en Grèce. Il est d'autre part envisagé de rattacher le groupe des conseillers du commerce extérieur de la France résidant à Chypre, très isolés (4 seulement) à la section « Grèce », de manière à renforcer les liens institutionnels entre les communautés d'affaires « franco-helléniques » des deux pays. Il est prévu de reprendre un schéma comparable avec la mission économique de Beyrouth en 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1723

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2871

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4622